

# Réalisation des tests antigéniques COVID-19

## CONTEXTE

Face à la situation épidémique en croissance constante et à l'urgence sanitaire, les autorités ont validé la possibilité de substituer la réalisation de tests RT-PCR déjà mis en place pour identifier le virus, par des tests antigéniques offrant une réponse rapide au diagnostic (1).

## COTATION

### 1- Prélèvement naso-pharyngé seul

Codes : K5 (cabinet ou visite)

Tarif : 9.60 €

Cumulable avec les majorations suivantes : dimanche et jour férié, indemnité de déplacement (ID), indemnités kilométriques (IK) le cas échéant.

### 2- Consultation avec prélèvement et saisie SIDEP

Code : C1.5 (au cabinet) ou V1.5 (en visite)

Tarif : 34.50 €

Non cumulable avec une autre majoration et facturable uniquement à tarifs opposables  
Prise en charge à 100% (exo DIV3)

### 3- Consultation après prélèvement positif fait par un autre professionnel de santé + Contact tracing

Code : GS ou TCG

Tarif : 25 €

### 4- Consultation avec prélèvement nasal de mineurs - 12 ans (depuis le 06/01/22)

Dépistage individuel pour patient symptomatique ou identifiés comme cas contact

Code : C1.36 (quel que soit le lieu d'exercice)

Tarif : 31,28 €

### 5- Prélèvement salivaire ou oropharyngé seul

Code : K3 (cabinet ou visite)

Tarif : 5,76 €

Cumulable avec les majorations suivantes : dimanche et jour férié, indemnité de déplacement (ID), indemnités kilométriques (IK) le cas échéant.

Si le médecin n'est pas le médecin traitant, il coche « parcours de soins urgence » lors de la facturation.

Si le patient n'a pas de numéro d'assuré, il est possible d'utiliser le NIR 1.55.55.55.CCC.023 (CCC étant la CPAM de rattachement - ex : 441) + date de naissance 31/12/1955.

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous sur [omniprat.org](https://www.omniprat.org).

## INDICATIONS

Ce test concerne en priorité (2) :

- Personnes symptomatiques et contacts à risque,
- Personnes disposant d'une prescription médicale,
- Personnes ayant un autotest positif,
- Personnes dont la réalisation d'un test est obligatoire dans le cadre de l'application des règles aux frontières (retour de zone rouge ou rouge écarlate etc.),
- Dans la mesure du possible, les personnes ayant besoin d'un test pour se rendre à l'étranger.

Conditions de prise en charge et justificatifs (3)

A compter du 1er avril 2022, lorsque le test de détection n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie, le médecin facture au patient la somme maximale de 15 € correspondant au prélèvement, à l'analyse et à la saisie des résultats dans la base SI-DEP ainsi que le test antigénique dont le prix maximum fixé depuis le 15 février 2022 est de 5 €.

**On doit retrouver dans le dossier médical du patient le formulaire résultat TROP (PDF) au titre de la conservation des données de santé.**

## AIDE PRATIQUE

### Organisation

Les tests (4) sont délivrés gratuitement par les pharmacies d'officine :

- sur présentation de la carte CPS ou du numéro d'inscription à l'ordre
- délivrance sans limitation du nombre de tests tant qu'elle reste adaptée à l'activité prévisionnelle de dépistage du médecin

### Réalisation de l'acte

Le médecin doit avoir suivi une formation préalable pour réaliser le test dans le respect des conditions prévues par le fabricant.

Il doit porter les EPI suivants (5) :

- Masque FFP2
- Gants

- Protection oculaire (Visière ou lunettes de protection)
- Charlotte
- Blouse / surblouse

Il place les déchets dans les boîtes jaunes DASTRI.

Il est important de laisser un temps d'aération et de désinfection après chaque patient.

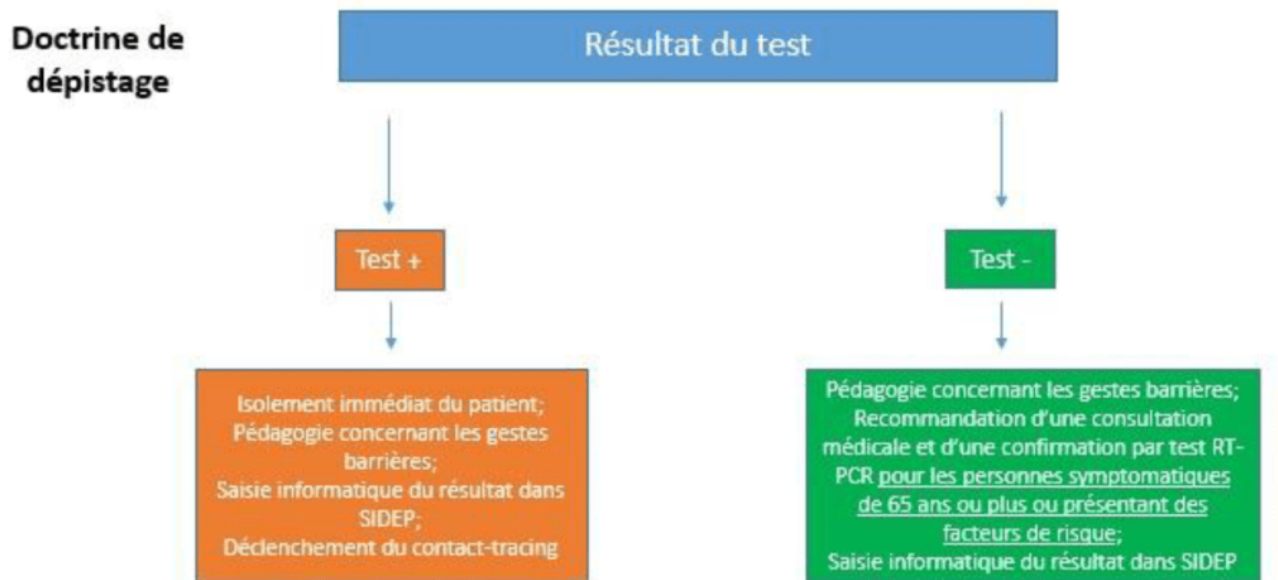
#### Tutoriels en ligne :

- chaque marque de test antigénique propose un tutoriel vidéo accessible en ligne
- [KIT médical](#) recense différents tutoriels disponibles en ligne (exemple de [vidéo de démonstration](#))

#### Interprétation des résultats

- Le résultat est disponible entre 15 et 30 minutes selon les tests.
- Il n'y a pas de nécessité de doubler le test antigénique par un test RT-PCR.

Doctrine du Ministère des Solidarités et de la Santé, 18/11/2020 :



- En cas de résultat positif : aucune confirmation RT-PCR n'est requise, quel que soit le profil du patient.
- En cas de résultat négatif, hors patients âgés + 65 ans ou à risque, la confirmation par un test RT-PCR est laissée à l'appréciation du médecin sur le fondement de son évaluation clinique.

#### Documents à alimenter

Il faut saisir le résultat du test dans la base SIDEP qu'il soit positif ou non **le jour de sa réalisation** (conditionne le remboursement).

Préalable :

- être équipé d'une carte e-CPS (recommandé pour la saisie SI-DEP) à télécharger sur son téléphone, ou d'une carte CPS.
- avoir recueilli auprès du patient son nom, prénom, sexe, date de naissance, numero de téléphone mobile, adresse mail et code postal.

Déroulé :

- Télécharger l'application e-CPS sur smartphone ou tablette **en veillant à lui accorder toutes les autorisations (notifications notamment)**
- Ouvrir firefox
- Insérer la carte CPS dans le lecteur et aller sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr>
- Activer la e-CPS
- Aller sur <https://portail-sidep.aphp.fr> et authentifier la e-CPS ou CPS
- Entrer le mot de passe e-CPS ou code Pin CPS
- Démarrer la saisie dans la base SI-DEP en cliquant sur "nouveau patient"
- en fin de saisie, télécharger la fiche de résultat du test pour la remettre au patient en sélectionnant "édition formulaire résultat TROD" (en haut à droite).

SI-DEP se déconnecte automatiquement au bout de 10 mn pour des raisons de sécurité.

### [Tutoriel de saisie SI-DEP](#)

En cas de difficulté à se connecter et **uniquement dans ce cas**, transmettre les résultats **en priorité par messagerie sécurisée de santé** (6) ou, à défaut, en contactant le 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel) de 8h30 à 17h30 du lundi au dimanche.

En cas de difficulté informatique (accès SI-DEP ou e-CPS), les Conseillers Informatiques Services (CIS CPAM) sont joignables au [3608](#).

### Conseils en +

**Possibilité de générer un code à 6 caractères pour un patient** (validité 60 minutes) via l'interface <https://pro.tousanticovid.gouv.fr.fr> avec la carte CPS ou e-CPS si le patient veut déclarer son résultat positif immédiatement dans l'application « [tousanticovid](#) » ou si son mail n'a pas été renseigné lors du remplissage SI-DEP

## RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

- (1) [Arrêté du 1er juin 2021, actualisé au 30 mars 2022](#)
- (2) [DGS-Urgent n°2022-06](#)
- (3) [Annexe DGS n°2022-06](#)
- (4) [Arrêté du 16 octobre 2020 conditions de réalisation](#)
- (5) [Info DGS sur tests antigéniques 18/11/2020](#)
- (6) [Liste des tests agréés sur le site internet du ministère](#)
- (7) [Adresses MSS service médical Assurance Maladie](#)



OMNIPrat

Simple, fiable, rapide : OMNIPrat.org,  
votre outil d'aide à la pratique en médecine générale

*Proposé par l'Union Régionale des Médecins Libéraux  
et l'Assurance Maladie des Pays de la Loire*